

nement, entre autres causes de cette rupture, il faut placer le refus que le gouvernement a fait de reconnaître dans les juges pour les mariages la faculté d'exercer l'autorité qui avait été conférée par l'interconce du Saint-Siège. Nous regardons toujours comme peu sincère le désir de réconciliation que l'on nous a vanté."

Une lettre du Portugal, à la date du 1er de ce mois, contient ce qui suit :
 "Le concordat est sic ut erat in principio : on faisoit courir, il y a deux mois, le bruit du départ de Mgr. Cappacini ; mais l'interconce fut arrêté à cette époque par l'ambassadeur français. Dernièrement, Mgr. Cappacini fut près de partir, sa patience et sa prudence romaines étant mises à bout ; alors, les ambassadeurs de Russie et de Prusse se présentèrent au gouvernement portugais, demandant leurs passeports au cas où l'interconce serait forcé de partir. Ces diplomates retinrent ainsi l'envoyé apostolique, non par zèle pour la religion catholique, mais parce qu'ils voyaient que le gouvernement portugais, en rompant de nouveau avec le Saint-Siège, allait s'unir intimement avec la protestante Angleterre. Enfin, il paraît que l'Angleterre, le Portugal et l'Espagne ne veulent pas de concordat, la première prétendant sans doute attirer les autres à son protestantisme, dans le but de rendre plus ferme l'union de leurs cabinets, et que la Prusse, la Russie et la France font opposition, dans le but d'empêcher ce lien nouveau d'union."

Un autre journal portugais, cité par une feuille de Madrid, se fait l'écho des plus grossières invectives contre l'autorité du représentant du Saint-Siège.

—Un israélite, âgé de 29 ans, originaire de Gibraltar, et enrôlé dans l'infanterie de la garde municipale de Lisbonne, vient d'abjurer le judaïsme pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique. La compagnie dont ce soldat faisait partie et une députation de tous les corps militaires en garnison à Lisbonne assistaient à la cérémonie de l'abjuration.

PRUSSE.

—Le roi de Prusse, prenant en considération le mérite de Mgr. le suffragant Gunther de Trèves et les services qu'il a rendus à ce diocèse, vient d'accorder à ce prélat la décoration de l'Aigle-Rouge de deuxième classe. Sa Majesté a aussi accordé la troisième classe de ce même ordre à M. l'abbé Wilnowsky, curé de Salzbourg, aujourd'hui chanoine titulaire de la cathédrale de Trèves.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Dans son numéro de samedi, l'*Aurore* se plaint avec toute la modération et la déférence méritées d'un article de la *Gazette de Québec* sur le GOUVERNEMENT RESPONSABLE qui lui semble indiquer de la part de M. Neilson « des hésitations, des soupçons contre le nouvel ordre de choses, une espèce de puissance négative qu'il oppose à toute amélioration pratique dans le gouvernement colonial. Un grand désenchantement paraît s'être emparé de lui (M. Neilson), on dirait qu'il n'a plus où reposer ses yeux, et cette manière d'envisager le nouvel ordre de choses ne peut servir qu'à nous rejeter en dehors de nos espérances, sans but utile, et paraît vaine autant que dangereuse. » L'*Aurore* veut qu'on exploite, quand même ce gouvernement responsable, vû qu'il n'est pas impossible d'en tirer des fruits utiles et d'y trouver des matériaux à notre édifice social.

—Dans le même No. l'*Aurore* fait appel au patriotisme des Canadiens en faveur de l'administration de Sir Charles Bagot. Ses ennemis les toriens sont peu nombreux, il est vrai, relativement à nous, mais ils empruntent une grande force politique de leur homonymie avec les toriens d'Angleterre, et ils mettront en œuvre tous les moyens, même les plus déloyaux, pour triompher de nous. « Il faut donc savoir soutenir, dit l'*Aurore*, l'administration Bagot, maintenir les principes sanctionnés dernièrement par le gouvernement, conserver la concession des droits qu'on n'a pu nous refuser plus longtemps, ou autrement nous retomberions dans un cahos d'où il sera impossible de sortir. L'intérêt des Canadiens les oblige d'étayer Sir Charles de toute la puissance de leurs facultés, quand même la gratitude ne leur en ferait pas déjà une loi sacrée et inviolable. Que cet homme de bien demeure ou parte, comme le font sonner si haut nos ennemis, il est également intéressant pour nous qu'il soit notre défenseur ici comme dans la métropole, et ce n'est que par un dévouement entier à son administration qu'on peut assurer ses services si le sort le rappelait avant le tems de l'autre côté la mer. Il serait de bonne politique d'en agir ainsi quand même nous n'aurions pas une obligation morale plus élevée d'en user de la sorte ; car les mêmes calomnies qui ont surgité autour de la tête du vertueux Provost s'attaqueront aussi à Sir Charles Bagot ; on fera tout pour le perdre parce qu'il a eu le courage d'embrasser la cause de la justice en dépit des ligues qu'il avait à redouter. Il se maintiendra ou il tombera avec nous ; notre cause est la sienne, songeons-y ! »

RUMEURS.—Les uns continuent à faire mourir son Excellence, d'autres

plus chrétiens se contentent de le faire rappeler. De tout cela, nos bons amis, il n'y a rien de vrai, car Son Excellence, malgré les cris de la clique, se trouve assez bien après tout dans ce bas monde pour consentir à y vivre et à y gouverner comme il faut. Seulement nous avons raison de croire que pour mieux atteindre cette double vie Sir Charles finira par se persuader qu'il vaut mieux par exemple descendre de suite dans le pays des chrétiens, à Montréal par exemple, et briser tout-à-coup avec Kingston, ce pays de maquis et de fièvres que M. Thomson avait voulu faire passer pour un Versailles ! Kingston est si justement mal famée que nous ne comprenons pas comment Sir Charles a le courage de se résigner à y vivre ou plutôt à s'y tuer en détail. Nous pourrions raconter des choses ineffables de cet endroit si nous disions seulement la moitié de ce qu'on nous y a fait boire et manger ! Mais que voulez-vous ? Chacun a sa manière de vivre, et il faut bien croire que Kingston est-ce qu'il y a de mieux dans le Canada-Uni puisque M. Thomson l'a dit. Cependant ce que nous voulons dire c'est que nous entretenons toujours l'espoir que Sir Charles Bagot s'avisera un bon jour de prêter Montréal pour son séjour ; après cela, nous adjudgerons sur le reste, car il faut bien que nous voyions aussi à notre tour comment un peu se brassent les affaires du parlement, depuis si longtemps que nous ne voyons cela qu'à l'optique dans le Bas-Canada !

Aurore.

—Nous empruntons à l'*Aurore* la traduction suivante :

« Le onze du courant, une assemblée fut tenue à Aylmer, à laquelle assistait le Dr. Meilleur, surintendant de l'éducation, qui expliqua au long les dispositions de l'Acte des Ecoles, à l'égard duquel bien des personnes se sont formées des idées bien erronées. L'assemblée, qui était très nombreuse, était présidée par Chas. Symmes, Ecr. L'*Ottawa Advocate*, dans des remarques sur ce sujet s'exprime ainsi :—*Commercial Messenger*.

« Nous avons éprouvé un plaisir bien grand en voyant que des personnes appartenant à toutes les croyances religieuses, prenaient tant d'intérêt au devoir d'importance vitale de pourvoir aux moyens d'établir un système convenable d'éducation pour les générations naissantes. Le Dr. Meilleur s'est acquis une reconnaissance durable par l'exposition si habile qu'il a faite des principes de la loi des Ecoles. Les impressions, si hostiles qu'elles fussent à cette loi, qui avaient existé parmi nous, ont été entièrement effacées, et c'est au Dr. Meilleur qu'appartient le mérite de nous avoir unis et de nous avoir portés à donner toute assistance en notre pouvoir pour mettre à effet les dispositions de la loi. Le savant Dr. paraissait si zélé dans ses efforts pour faire aimer l'éducation, qu'il inspirait le même sentiment dans le cœur de tous. Pour nous, nous avons été enchanté de sa politesse, de la simplicité de ses manières et de son esprit de libéralité. Le gouvernement n'aurait pu choisir une personne plus propre à promouvoir ses vues et à satisfaire les vœux du peuple. Il trouva heureusement l'occasion de faire complimenter à notre Conseil Municipal pour avoir fait autant afin de mettre à effet les dispositions de l'Acte des Ecoles. « Dans aucun des endroits que j'ai visités, dit le Dr., je n'ai été à même d'exprimer autant de satisfaction que pour tout ce qu'on a fait dans le District de Sydenham. » Il recommande d'une manière particulière aux Instituteurs de s'en tenir à leurs devoirs comme tels et de se garder de créer des animosités en intervenant, de quelque manière que ce soit, dans les croyances religieuses de leurs élèves. Nous approuvons très cordialement un conseil aussi sage, puisé dans le pur esprit du christianisme, et il n'y a pas de doute qu'il ne dût être suivi des meilleurs résultats. Le digne Docteur partit le lendemain pour Kingston, emportant avec lui les souhaits de tous ceux de notre district qui ont eu le plaisir d'entendre ses explications et ses instructions amicales. Si le gouvernement pouvait être également heureux dans le choix des officiers en général, à quel point ne pourrions-nous pas devenir un peuple uni et prospère. »

ELECTION MUNICIPALES.—Les citoyens doivent se souvenir qu'il faut absolument avoir un certificat du greffier de la ville pour pouvoir voter, et qu'il faut avoir un reçu de paiement de la cotisation pour obtenir ce certificat. Allez donc le chercher aussitôt que possible. *Minerve*.

FRANCE.

—Il est curieux de voir comment on juge notre situation en Europe : On lit dans l'*Espérance* de Nancy :

« Après bien des efforts pour anéantir le parti français au Canada, le gouvernement anglais se trouve forcé de reculer et de traiter avec ce parti dont l'opposition constante eût amené tôt ou tard l'indépendance de cette colonie. C'est dans ce but que Sir Charles Bagot nouveau gouverneur de ce pays, vient de nommer procureur général du Haut-Canada, M. Baldwin, et d'offrir d'autres emplois, avec siège au conseil, à MM. Girouard, Morin, Parent et Lafontaine. Quelques-uns de ces hommes politiques avaient été proscrits après l'insurrection de 1837.

« Le parti français au Canada est aussi le parti catholique, et à ce double titre il a droit à toutes nos sympathies. Nous nous réjouissons donc de ces événements et nous applaudissons de grand cœur à ces moyens de conciliation employés par le nouveau gouverneur dans l'intérêt d'un pays qui a toujours conservé des sentimens d'affection pour son ancienne métropole, et dont la session à l'Angleterre n'est pas une des moindres taches du règne déplorable de Louis XV. »

—Le correspondant parisien du journal anglais le *Globe* lui transmet les détails suivans à l'occasion de la 70e. année d'âge du roi Louis-Philippe :